

**Qu'est-ce que la seigneurie en Italie méridionale  
aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ?**

di Laurent Feller

Reti Medievali Rivista, 19, 1 (2018)

*<<http://www.retimedievali.it>>*



**Signorie del Mezzogiorno d'Italia.  
Sguardi incrociati**

a cura di Gian Maria Varanini

Firenze University Press



Reti Medievali Rivista, 19, 1 (2018)

<<http://rivista.retimedievali.it>>

ISSN 1593-2214 © 2018 Firenze University Press

DOI 10.6092/1593-2214/5608

*Signorie del Mezzogiorno d'Italia.*

*Sguardi incrociati*

a cura di Gian Maria Varanini

## Qu'est-ce que la seigneurie en Italie méridionale aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ?\*

di Laurent Feller

La lecture de l'ouvrage de Sandro Carocci, *Signorie di Mezzogiorno* (2014), amène à poser à nouveaux frais la question de la seigneurie comme catégorie d'analyse et de description de la société féodale afin de préciser son caractère indispensable pour penser la complexité des rapports sociaux comme relevant du pouvoir aussi bien que de la domination économique. Cet article présente une réflexion sur ce qu'est devenue l'objet "seigneurie" dans la pratique historiographique des historiens médiévistes.

La lettura dell'opera di Sandro Carocci, *Signorie di Mezzogiorno* (2014), ci obbliga a rimeditare la questione della signoria quale categoria di analisi e di descrizione della società feudale al fine di precisare il suo carattere indispensabile per pensare la complessità dei rapporti sociali, sotto il profilo sia dell'esercizio potere sia della dominazione economica. Questo intervento propone quindi una riflessione sull'oggetto "signoria" nella recente storiografia.

Reading Sandro Carocci's book, *Signorie di Mezzogiorno* (2014), constrains us to rethink the question of the seigneurie as a category allowing the analysis and the description of the feudal society. It conducts us to precise the indispensability of the notion to think the medieval social relationships as regarding power as well as economic domination. This paper aims to present a reflection about the transformation of the concept through recent historiography, with particular concerns to Sandro Carocci's book.

Moyen Âge central ; XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle ; Italie méridionale ; sociétés locales ; pouvoir ; propriété ; servitude ; prélèvement.

Medioevo centrale; secoli XI-XIII; Italia meridionale; società locali; potere; proprietà; servitù; prelievo.

Early Middle Ages; 11<sup>th</sup>-13<sup>th</sup> Century; Southern Italy; local societies; power; property; servitude; seigneurial levies.

Qu'est-ce que la seigneurie? Cette question recevait, jusqu'à une date récente, une réponse simple, ou relativement simple: c'est une organisation foncière et politique qui repose sur la possession de la terre et la détention du ban.

\* À propos de S. Carocci, *Signorie di Mezzogiorno: società rurali, poteri aristocratici e monarchia (XII-XIII secolo)*, Roma 2014.

La maîtrise du foncier et un pouvoir général de commandement donnaient au seigneur un pouvoir local illimité et sans contrôle ni partage. Les choses sont devenues plus complexes, dans la mesure où, depuis les années 1990, la question de l'articulation du pouvoir local et du pouvoir monarchique a été placée au centre du débat: Régine Le Jan parle, par exemple, de gestion décentralisée de la *potestas*, ne voyant pas de transformation majeure dans les structures mêmes du pouvoir à la fin du haut Moyen Âge<sup>1</sup>. La définition donnée par Georges Duby impliquait une chronologie particulière, privilégiant le XI<sup>e</sup> siècle et la seigneurie apparaissait alors comme une institution neuve en rupture avec le grand domaine carolingien qui en était comme la préfiguration, incomplète du fait de l'absence de droits publics sur le territoire. Son émergence était possible ou nécessaire du fait de l'effondrement presque total des structures publiques. Elle apparaissait ainsi comme un "bricolage" social qui avait tout de même permis le développement économique de l'Occident et assuré un semblant d'ordre à l'échelon local. Prévalait toutefois la conception que la seigneurie était comme une monade leibnizienne, sans porte ni fenêtre, une cellule autonome vivant et se développant par conséquent selon ses propres lois. Les considérations développées en France par Dominique Barthélemy d'une part et Régine Le Jan de l'autre selon lesquelles la société féodale était, comme la société du haut Moyen Âge, fortement hiérarchisée et que ces hiérarchies s'étaient avérées stables durant les IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle, ont considérablement modifié les problématiques.

### 1. *Décentremments: choix chronologiques et géographiques*

Pour y voir clair, il faut être en mesure de poser le problème en des termes neufs et de construire à nouveaux frais une problématique qui rende compte des transformations et rende justice à tous les acteurs sociaux. La société féodale, en effet, ce sont bien entendu les aristocraties et leurs façons de gouverner les hommes et d'administrer les choses, souvent en se les appropriant, mais ce sont aussi les paysans, les producteurs, sur lesquels s'exerce l'autorité seigneuriale et les pouvoirs monarchiques vers lesquels convergent les hiérarchies. La capacité des monarchies à intervenir sur les sociétés locales, c'est-à-dire à ne pas laisser seigneurs et paysans dans un face à face, constitue l'un des problèmes importants de l'histoire du Moyen Âge. C'est à cette redéfinition que nous invite Sandro Carocci dans un long et difficile ouvrage, dont l'apport est cependant essentiel à notre compréhension du monde féodal – et pas seulement du monde féodal italien. *Signorie di Mezzogiorno* se place délibérément aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire après la phase critique que constituent les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Il n'a pas, de ce fait, à prendre parti sur la question de

<sup>1</sup> Barthélemy, *L'ordre seigneurial*; Barthélemy, *La mutation féodale*; Le Jan, *Histoire de la France*.

l'*incastellamento* qui, de toute façon, ne concerne pas toute la zone étudiée. Il n'a pas non plus à revenir sur la question de l'installation des Normands et les conditions de leur prise du pouvoir et donc à mesurer l'ampleur des désordres induits par leur irruption. Cela permet d'éviter la question du fonctionnement du pouvoir dans des périodes de crise aigüe, alors que toutes les structures publiques traditionnelles semblent être en train de s'effondrer. Il maîtrise cependant parfaitement la question, ce qui lui permet évidemment d'éclairer les réalités politiques du XII<sup>e</sup> siècle en les rapportant aux réalités historiques antérieures. Il prend en compte le temps de la construction institutionnelle et celui de la restauration d'un ordre hiérarchique qui caractérise la période de Roger II et de ses successeurs, malgré les révoltes nobiliaires dont le destin montre bien la solidité et l'efficacité de la politique suivie. Ce décalage chronologique lui permet aussi d'embrasser un champ chronologique moins fréquenté par les historiens des sociétés du Centre-Sud et du Sud de l'Italie que la période IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle et donc d'aborder la question par d'autres biais<sup>2</sup>.

Il y a du neuf à découvrir et à dire, même si, évidemment, sur des sujets comme l'aristocratie du XII<sup>e</sup> siècle, l'accumulation de travaux, de Evelyn Jamison à Errico Cuzzo, rend la situation délicate. Le très long commentaire du *Catalogus baronum*, pièce centrale de toute étude sur l'administration et ses circonscriptions ainsi que sur les élites militaires qui y sont associées, montre au demeurant à quel point il est difficile de tirer du neuf des strates accumulées de commentaire. Et pourtant, c'est bien ce que fait Carocci! Il montre cependant à quel point l'acte même d'avoir écrit ce document aboutit moins à décrire une réalité qu'à transformer les hiérarchies qui y sont mentionnées dans le texte écrit. La procédure même qui est employée, reposant sur des enquêtes, des assemblées générales, des déclarations publiques, des accords, vise à inscrire la soumission et à consolider des chaînes de subordination. Elle impose à tous ceux qui y sont mentionnés, même aux moines, de consentir à effectuer un service militaire au profit du souverain. Le Catalogue est ainsi une étape dans la définition des fiefs dans leur rapport aux droits régaliens. Il contribue à assigner à chacun une place dans l'ordre politique et sociale du royaume. Son analyse est évidemment indispensable à la compréhension du fonctionnement des pouvoirs.

En choisissant le Midi de l'Italie comme terrain d'études, Carocci a donc effectué un décentrement chronologique nécessaire et fructueux pour notre compréhension de la réalité seigneuriale. Malgré une historiographie riche et de qualité, le Mezzogiorno est une aire géographique relativement peu analysée du point de vue des études sur la seigneurie et sur les caractères du pouvoir, tant local que central. Il n'a pas bénéficié de l'extraordinaire efflorescence qui caractérise l'Italie communale. Une raison, fort simple, bien

<sup>2</sup> On fait ici allusion à Martin, *La Pouille*, et Feller, *Les Abruzzes*, mais aussi à Nef, *Conquérir et gouverner* et, dans une moindre mesure, à Peters-Custot, *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine*.

que tragique, peut être invoquée: la destruction des archives du royaume de Naples par les nazis en 1943. Cette situation détermine en partie la méthode. La structure même du matériau documentaire à la disposition des chercheurs fait que la mise en série est impensable: seuls les grands cartulaires du XII<sup>e</sup> siècle, ceux de Casauria et du Mont-Cassin, permettent dans une certaine mesure une approche de type quantitatif. Nous ne disposons plus, pour le Midi, que de fragments documentaires, de morceaux disjoints qui semblent avoir définitivement transformé la réalité en un kaléidoscope d'interprétation difficile. En fait, la destruction des archives non monastiques (il nous reste tout de même les fonds du Mont-Cassin, de la Cava et du Vatican) contraint à accepter que la sériation serait artificielle ou illusoire. D'autre part, la documentation éditée comme celle subsistant en original fournit tout de même de très beaux aperçus sur la réalité de la production documentaire. Certains, comme les *platee* ont été longtemps sous-exploités mais sont largement mis à contribution par l'érudition récente et exploités comme il se doit par Carocci. Ayant affaire à des fragments, Carocci n'a pas cherché l'exhaustivité documentaire, même si son information est aussi large que possible. Les éditions anciennes, comme celle de Gattola pour la documentation cassinésienne, donnent parfois un aperçu assez riche de ce que contiennent les fonds. En ce qui concerne le Mont-Cassin et la question de la seigneurie, Fabiani avait autrefois fait un assez bon tour d'horizon et, en particulier, édité les chartes de franchise encore conservées au monastère. Il faut cependant avoir constamment à l'esprit qu'il ne nous reste plus que des fragments, mais que leur abondance comme la diversité des types desquels ils relèvent, rendent l'approche particulièrement délicate. On ne peut pas tout voir, parce que les sources ne le permettent pas. Carocci était en réalité contraint par la nature même de la documentation méridionale à innover non pas du point de vue de la méthode mais de celui de la problématique. Il lui fallait en effet insérer dans son questionnement des points insuffisamment pris en compte ou mal pris en compte. Il lui fallait aussi oser utiliser une méthode difficile et souvent attaquée avec la méthode régressive.

Ce que nous savons directement sur le régime agraire de l'Italie méridionale est insuffisant, lacunaire et surtout énigmatique. En particulier, la question des *demani* et celle de la gestion de l'espace agricole, sont des réalités qui ne se laissent approcher que pour l'époque moderne. Carocci saute donc le pas et éclaire la situation des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle en la considérant comme le point de départ d'une évolution qui mène à une situation où le rapport de l'homme à la terre est profondément différent de ce que, intuitivement, nous attendons. La question est celle de la définition de ce qu'est la terre en *demanio* qui réside, au fond, l'explication d'un fragment de phrase contenu dans un jugement auquel assistait Pierre de la Vigne où les droits de l'exploitant sur la terre étaient définis comme le « *ius laborandi, colendi et seminandi* ». Il s'agit là d'une amplification de ce que Carocci avait pressenti dans *Baroni di Roma* et approfondi dans quelques autres occasions. Il n'y a pas de possession paysanne stable des terres emblavées en céréales, mais une affectation

de surfaces indéterminées, négociées en fonction du nombre de têtes de bétail de trait possédées par l'exploitant. La question de la propriété, celle du patrimoine et de sa transmission, celle aussi de la forme de l'exploitation en sont considérablement transformées. Ce que l'on voit là n'a pas d'équivalent ailleurs. Contre le versement d'un *terraticum* relativement léger, il est possible d'accéder à autant de terre que ce que l'on peut mettre en valeur. Cela détermine une autre notion de la richesse et des hiérarchies sociales dans la communauté: ce n'est pas la taille de l'exploitation qui importe le plus, mais le nombre de têtes de bétail possédées par son chef. Cela signifie que, dans les zones où domine le système *demaniale*, la terre est un bien collectif, une ressource dont l'usage est consenti à toute la communauté. Carocci renvoie cette situation extrêmement particulière à la thématique des *gualdi* du haut Moyen Âge, c'est-à-dire des terres incultes relevant du *publicum* et laissées ouvertes, moyennant un *terraticum*, à la colonisation paysanne. L'hypothèse est séduisante mais difficile à démontrer de façon satisfaisante. Le résultat est la présentation d'une société paysanne qui, bien insérée dans la seigneurie, y trouve le moyen de son enrichissement. La seigneurie, dans ce cas, est un organisme d'une autre nature que ce que l'historiographie française surtout a retenu. Son bon fonctionnement suppose une étroite collaboration entre les élites rurales et le seigneur ainsi qu'une forte différenciation économique à l'intérieur des communautés.

## 2. Gouvernamentalité et seigneurie

Les expérimentations méthodologiques et les innovations conceptuelles sont donc possibles et donnent des résultats ici réellement importants, parce qu'ils éclairent les rationalités à l'œuvre dans le système de domination qu'est la seigneurie. Cela dit, le rapport de l'homme à la terre n'épuise pas ce sujet. Il faut changer de registre et de perspective pour rendre compte de l'entreprise du livre. Carocci analyse en effet diverses couches de pouvoir et, pour le suivre bien, il n'est pas inopportun d'utiliser des méta-concepts qui rendent compte de l'entreprise que je propose de lire sous l'angle de la gouvernamentalité conçue comme la possibilité de contrôler et de maîtriser tous et chacun, le groupe (ou la communauté) et l'individu. Cette conception du pouvoir implique de l'étudier à tous les niveaux, en prenant pour hypothèse qu'ils communiquent entre eux: le roi intervient sur les relations entre seigneurs et paysans et non pas seulement sur les relations qu'entretiennent entre eux ses vassaux directs. Il a une réelle capacité d'intervention sur le territoire: dans le cas de l'Italie méridionale, cela signifie limiter l'arbitraire des seigneurs et protéger la paysannerie ou modifier sans cesse les limites des comtés et en changer les titulaires. Les souverains normands se sont dotés d'instruments de contrôle de l'aristocratie extrêmement efficaces. C'est l'une des originalités de la situation méridionale décrite par Carocci, le régime foncier et le système de prélèvement en constituant d'autres aux conséquences lourdes comme on

vient de le voir. Ainsi, l'un des inavoués de l'historiographie actuelle des pouvoirs, Michel Foucault, se trouve présent, parce qu'il est question ici d'en voir partout. Carocci insiste effectivement sur l'omniprésence de la seigneurie et sur son caractère "pervasif", c'est-à-dire sur sa capacité à intervenir dans tous les compartiments de la vie sociale, économique, institutionnelle. L'interaction entre les trois termes du sous-titre (sociétés rurales, pouvoirs aristocratiques et monarchie) crée effectivement un effet de réel considérable qui est présent à travers tout le livre et laisse la place à la fois au niveau le plus élevé, celui des décisions monarchiques, et au niveau le plus bas, celui des dépendances personnelles et de l'autorité exercée par les dominants sur le monde rural. Elle articule le social sur le politique et sur la question fondamentale de la souveraineté qui occupe une place considérable dans l'ouvrage. Elle pose aussi la question de la construction de la domination en général en laissant une place considérable à ses fondements matériels, à savoir l'extraction de la rente ou, pour le dire de façon plus juste, le prélèvement seigneurial.

Comment Carocci s'y prend-il? Il s'intéresse avant tout à ce qu'il appelle la « seigneurie locale » et cherche ses articulations avec le pouvoir englobant. Pour cela, il procède par typologie. Dès les premières pages de son livre il propose des paramètres permettant de rendre compte du plus grand nombre de cas possibles. Il décompose le paradigme seigneurial en « éléments constitutifs » qui l'organisent. Ici, pour définir une seigneurie idéaltypique, il propose quatre paramètres dont la recherche guide sa réflexion tout au long de l'ouvrage: 1. L'exercice d'un pouvoir militaire, judiciaire fiscal à l'échelon local ; 2. Le caractère structurant du caractère local des rapports d'autorité, de clientèle et de solidarité au détriment des autres formes de rapports sociaux avec l'État, des princes ou d'autres grands. 3. Le caractère patrimonial de ce pouvoir et 4. un financement local de l'organisation militaire et politique et, par conséquent, une relative autonomie à l'égard de l'État (p. 59). Cette décomposition présente des avantages évidents: un élément peut être absent ou peu représenté ou, au contraire, massivement là, sans que l'analyse s'en trouve mise en difficulté ou bloquée dans une impasse. Leur agencement permet de dire que l'on est toujours à l'intérieur de la même structure, alors que le faciès observé et décrit semble profondément original et qu'il diffère en tout cas de celui que l'on observe, sous le même nom de seigneurie, à quelques kilomètres de là. Cela autorise surtout à raisonner de façon déductive, en commençant par construire des hypothèses et en les ajustant aux faits historiques constatés. On part alors du concept pour aller au fait qui ne s'impose pas de lui-même à la lecture des sources mais est pensé, dès le départ, comme un objet construit, jamais comme un donné.

Cette typologie n'exclut pas que la seigneurie locale puisse être mise en relations avec des pouvoirs supérieurs. Elle est suffisamment souple pour rendre compte de ce qui est sans doute l'une des caractéristiques majeures de la seigneurie médiévale, à savoir sa discontinuité et son enchevêtrement ou son intrication dans d'autres formes de pouvoir: Duby avait eu, dans sa thèse, cette intuition qu'il avait traduite en une carte de la seigneurie

d'Uxelles-Brancion qui illustre parfaitement ce propos<sup>3</sup>. Droits et possessions sont entremêlés de façon inextricable. Cela signifie qu'il n'y a pas de territorialisation des droits, parce que les seigneuries foncières sont et demeurent enchevêtrées et que différents droits agissent sur le même territoire et sur les mêmes personnes à des niveaux différents et pour des raisons différentes. Les hommes peuvent être liés à plusieurs seigneurs pour des motifs divers. Ils peuvent aussi dépendre du roi ou de ses agents ou simplement être protégés par lui. Cela crée un écheveau de droits superposés et intéressants qui empêche toute lecture simple de la réalité seigneuriale et sa réduction à la constitution d'un territoire homogène. Au contraire, l'hétérogénéité, la discontinuité et l'instabilité demeurent durant tout le Moyen Âge, une caractéristique majeure des structures seigneuriales méridionale. La monarchie n'a pas et ne veut pas avoir face à elle de puissances territoriales fortes et stables. La surveillance constante effectuée sur les mariages, les dots et les héritages par les monarques normands, souabes et angevins, la modification des limites des comtés, leur changement de titulaire maintiennent cette situation, encore aggravée par la politique de confiscations et de redistribution des biens des barons infidèles. Tout cela crée, au niveau social le plus haut, une grande instabilité patrimoniale et, par conséquent, une grande incertitude pour le futur. C'est l'un des mérites majeurs du travail de Carocci que de nous présenter ces discontinuités et d'énoncer de façon claire la complexité et la labilité de la structure seigneuriale qui défie, en réalité, toute description simple. Il insiste également sur la dialectique des pouvoirs

### 3. *Historiographie : le grand récit classique et la seigneurie de Carocci*

Carocci refuse la naïveté ou l'innocence feinte de l'historien découvreur de sources et tributaire des pièces lentement et difficilement rassemblées pour en faire un corpus et arriver aux faits. Il assume pleinement que tout ce qu'il dit est historiographiquement construit. Il ne retourne pas aux sources pour elles-mêmes, il les mobilise pour une démonstration de sociologie historique dont la possibilité repose sur le fait que le travail critique a été fait antérieurement ou qu'il est superflu, le questionnaire auquel la source est soumise étant suffisant en lui-même<sup>4</sup>.

Le livre de Carocci s'intègre cependant dans un courant: il y a un contexte qui est double. D'une part la remise en cause des grands récits qui ont structuré la recherche historique des années 1950 à 1990. D'autre part la révision qui s'est opérée autour des questions de la servitude et du prélèvement seigneurial dans les années 2000. Dans tous ces programmes, d'ailleurs, et dans tous ces débats, Carocci a été très présent, aussi bien par son beau livre sur

<sup>3</sup> Duby, *La société*, p. 517; voir, là-dessus, Boucheron, *Représenter l'espace féodal*.

<sup>4</sup> Voir sur cette question du retour aux sources, Morsel, *Trace ? Quelles traces ?*.



les *Baroni di Roma*, que par les articles qui l'ont suivi sur la seigneurie, écrits d'abord dans le cadre réflexif proposé par Cinzio Violante<sup>5</sup>.

Le grand récit mis au point depuis Georges Duby et Pierre Bonnassie et suivi par une grande partie de l'historiographie française, place une rupture fondamentale dans les années 1030-1050. Il présuppose un affaissement de la souveraineté, la seigneurie s'établissant et consolidant les règles de son fonctionnement dans une phase d'obscurcissement du pouvoir royal, d'effacement de son emprise sur les territoires et les hommes<sup>6</sup>. La très violente charge menée par Barthélemy à partir de 1992 portait sur ce point, mais aussi sur la question du servage et sur une conception, qu'il était alors l'un des seuls à avoir, celle d'un ordre seigneurial, hiérarchique, héritier des structures institutionnelles de la période carolingienne, héritier aussi de ses modes de domination. L'effacement du pouvoir royal n'était en fait qu'une illusion, l'essentiel, la reconnaissance de la souveraineté comme nécessité de l'organisation sociale, demeurant intact<sup>7</sup>. Carocci résout cette difficulté avec brio. En prenant l'Italie méridionale comme sujet, il traite en effet d'un espace où le pouvoir royal a toujours été considéré comme fort mais où les tensions avec l'aristocratie et les révoltes de celle-ci ont parfois fait analyser la situation politique sous le terme périlleux d'anarchie féodale<sup>8</sup>. D'autre part, la construction politique ici ne relève pas de la restauration mais de l'agencement renouvelé d'éléments déjà là. Les Normands ont en effet utilisé les structures administratives déjà présentes et ont continué de les faire fonctionner. Ils n'ont pas détruit l'État musulman ni l'État byzantin. Ils ont modifié en les enrichissant les institutions de gouvernement existant dans les principautés lombardes et dans la fraction du *Regnum Italiae* qu'ils ont annexée. La discontinuité introduite par les Normands est, du point de vue du pouvoir, réelle mais limitée. Il n'y a pas en tout cas de vacance ni de vide mais superposition d'institutions nouvelles aux anciennes et, surtout, construction d'un ordre neuf à partir de matériaux de remploi. La capacité des Normands à remployer des éléments anciens pour construire un paysage institutionnel neuf semble illimitée. De ce fait, il n'y a pas besoin d'introduire les éléments dont l'historiographie a tant de mal à se défaire, à savoir celui d'une relégation à l'arrière-plan du pouvoir royal. Il demeure central en Italie méridionale et les relectures de la documentation diplomatique occidentale obligent à considérer que son occultation ou son abaissement ont été fortement exagérés. Il existe un ordre et la *potestas* royale ou seigneuriale n'est finalement jamais contestée. L'Italie du Sud nous invite ainsi à repenser la place du roi et de la souveraineté ailleurs en Europe. Elle nous invite également à approfondir notre réflexion sur la question des troubles politiques, des violences et des désordres qui semblent caractériser le

<sup>5</sup> Carocci, *Baroni di Roma*; Carocci, *La signoria rurale nel Lazio*; Carocci, *Signoria rurale e mutazione feudale*.

<sup>6</sup> Duby, *Les Trois Ordres*; Bonnassie, *La Catalogne*.

<sup>7</sup> Barthélemy, *La mutation féodale a-t-elle eu lieu?*

<sup>8</sup> Martin, *Italies normandes*, pp. 67-69.

monde féodal. Ils sont une modalité ordinaire du fonctionnement d'un ordre dont le sens doit être approfondi: la société *feudale* de Dominique Barthélemy et Stephen D. White est-elle compatible avec les règles de fonctionnement de la société d'Italie méridionale, alors que ce sont les mêmes acteurs sociaux qui sont en cause? Il y a là nécessité de comparer les situations, mais aussi les paradigmes en cause et les visions du monde féodal qui pourraient bien être antagonistes<sup>9</sup>. La question de la guerre, de la justice et de la vengeance sont ici évidemment essentielles, le problème central étant et demeurant celui de la place de l'État, dans les termes où Patrick Geary l'a posé dans les années 1980<sup>10</sup>. La société méridionale de Carocci, en effet, semble ignorer la question centrale de la vengeance, de la *faide*, si importante dans l'organisation sociale du monde féodal qu'elle structure tous les rapports hiérarchiques et même les rapports de l'aristocratie avec le roi.

#### 4. *Servitude et prélèvement seigneurial*

Deuxième élément contextuel, les programmes développés sur la servitude et sur le prélèvement seigneurial. On voit, dans ce livre, tout ce qu'ils ont apporté de renouvellement sur ces points tellement rebattus et si âprement disputés<sup>11</sup>. Carocci a participé à ces entreprises. L'attention qu'il porte à la question de la servitude et aux diverses formes de dépendance personnelle développées dans le Midi de l'Italie en a manifestement été accrue. La question, en effet, ne peut plus être traitée d'un point de vue juridique, quelque raffiné et complexe qu'il soit, et en jouant sur l'opposition libres/non libres mais en examinant le vocabulaire de la dépendance, riche dans le Midi de l'Italie. Celui-ci doit être pris au sérieux: les *villani*, montre Carocci, ne sont pas nécessairement des serfs et il faut trouver en quoi ils diffèrent par leur statut comme par leurs obligations des *franci homines* et des *angararii*. En utilisant les catégories déjà présentes dans l'historiographie et présentes comme un prêt-à-penser, un *ready made* historiographique, on se condamne à ne pas comprendre la réalité de la société féodale. L'enquête menée est, de ce point de vue tout à fait satisfaisante par ses résultats. Les dépendances personnelles ne sont pas uniquement des liens de sujétion. Il y a des gradations et une intensité différente entre les différentes catégories inventées par la seigneurie pour assurer son fonctionnement économique, mais aussi sa reproduction. Le vocabulaire de la dépendance est important: *angararii*, *extranei*, *commendati*, *affidati*, *homines*, *vassalli* sont des mots fréquents qui renvoient cependant à des situations de dépendances différenciées qui mettent l'accent sur tel ou tel

<sup>9</sup> Voir par exemple White, *Un imaginaire féodal*, ou Barthélemy, *Chevaliers et miracles*.

<sup>10</sup> Geary, *Vivre en conflit*.

<sup>11</sup> *La servitude dans les pays de la Méditerranée; Forms of Servitude; Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes; Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial (II). Les mots.*

aspect, le travail pour les *angararii*, qui doivent l'*angaria*, la corvée ou le lien personnel pour les *commendati* ou les *affidati*. L'essentiel est de découvrir ce que ces catégories recouvrent, ce qu'elles ont en commun et en quoi elles diffèrent. Carocci récusé en tout cas toute forme de simplification dans l'analyse sociale en refusant de ramener les statuts paysans à deux, libres et non libres. Il se situe dans une conception où son analyse porte sur la servitude et non sur le servage, c'est-à-dire sur une catégorie englobante qui connaît de nombreuses déclinaisons et dont l'une des fonctions est d'affirmer la domination du seigneur sur les hommes liés à lui. Il est possible de recourir à toute une gamme de statuts, ce que font les seigneurs du Midi afin de parvenir à ce but.

Parmi les fonctions de la servitude se trouve la possibilité d'exiger du travail sous la forme de corvées plus ou moins lourdes. Carocci n'élude pas cette question généralement passée sous silence ou fortement minorée par l'historiographie actuelle, du moins en France<sup>12</sup>: la mise au travail fait partie intégrante du complexe d'obligations qui naissent du statut. Il est cependant très difficile de savoir ce qui provient de là et ce qui apparaît comme un élément de la contrepartie exigée en rémunération de la jouissance d'une terre. Toutefois, les exigences en travail, même dans les cas les plus rudes, comme dans les Abruzzes, sont au pire de 2 corvées par semaine. C'est souvent beaucoup plus léger, mais ces corvées peuvent faire partie des redevances à caractère non économique servant à renforcer la dépendance, ce que Duby appelait les «générosités nécessaires»<sup>13</sup>.

Il est nécessaire que les statuts soient fixés et puissent être reproduits d'une génération à l'autre pour que l'ordre seigneurial soit stable. Les tentatives de résistance des paysans, qu'elles soient frontales lorsqu'ils fabriquent des faux, dont la validation aurait permis leur évasion vers une autre catégorie ou lorsqu'ils manipulent les structures familiales en ayant recours à des procédures d'adoption fictive sont réprimées, parfois avec la plus grande sévérité<sup>14</sup>. La stabilité est bien, me semble-t-il, le but essentiel recherché par les autorités, ce qui laisse ouverte la question des mobilités sociales ascendantes ou descendantes qu'elles s'accompagnent ou non d'un changement de groupe de statut<sup>15</sup>.

Le prélèvement seigneurial posait un autre problème. L'historiographie française – et pas seulement elle, au demeurant – a lié cette question à la croissance économique et y a vu l'un de ses moteurs. La seigneurie, parce qu'elle permet un déploiement de force illimité à l'encontre de la paysannerie, est une institution qui contraint à travailler davantage et à accroître également, ce qui n'est pas même chose, la productivité du travail. Le surplus de la production partant tout entier vers le seigneur, ce sont ses besoins et ses désirs qui font que celle-ci augmente et qu'elle le fait plus vite que la popula-

<sup>12</sup> Barthélemy, *Qu'est-ce que le servage*; Carrier, *Les usages de la servitude*.

<sup>13</sup> Duby, *Guerriers et paysans*, p. 69.

<sup>14</sup> Feller, *Adoption et servage dans l'Italie centrale*.

<sup>15</sup> Voir l'introduction du même Carocci à *La mobilité sociale*.

tion. Le fait de placer la contrainte au cœur du développement économique correspond sans doute à l'air du temps des années médianes du XX<sup>e</sup> siècle. C'est une idée qui n'est plus guère reçue aujourd'hui: les relations entre seigneurs et paysans apparaissent comme beaucoup plus complexes que cela. Elles laissent un espace à la diversification et à la différenciation sociale, à la production d'une élite rurale et à l'initiative des agents économiques. Le prélèvement, par son montant comme par ses modes de perception, ne lamine pas la société paysanne, réduite à un amas informe et indifférencié de serfs également opprimés. Ce qu'ont montré aussi bien les colloques sur la servitude que ceux sur le prélèvement seigneurial, c'est que ce dernier est l'un des instruments dont usent les maîtres pour différencier les hommes, jouant sur les quantités exigées, mais aussi sur les temporalités et sur les inégalités de traitement. Ce que constate Carocci dans le Midi italien est, de plus, une relative légèreté des prélèvements exigés. Ils sont de ce fait insuffisants pour être un instrument de développement économique, même s'ils fournissent à l'évidence des revenus suffisants aux seigneurs, qui jouent sans doute sur la taille de leurs possessions plus que sur l'importance de leurs exactions.

Bref, sur ces deux points cruciaux, la servitude et le prélèvement, qui sont l'un et l'autre structurants dans le volume, Carocci, s'inscrivant dans une ligne de réflexion qui a été collectivement élaborée, va très loin dans une présentation renouvelée de la société paysanne dans ses rapports à la seigneurie. Les statuts sont certes importants, mais ils le sont sans doute moins que les rapports concrets de domination parfois affectifs, dans un sens positif que seigneurs et dépendants entretiennent. Ainsi, les redevances de peu de valeur ou les travaux inutiles continuent d'être exigés non pas par peur de laisser prescrire un droit, mais par nécessité de rappeler l'existence du lien et par désir, parfois, de le faire dans un cadre solennel et festif afin de le rendre public. Ce rappel peut n'avoir pas de grande conséquence matérielle. Il permet cependant la réaffirmation de l'ordre et contribue à assurer sa stabilité.

Au bout du compte, cette seigneurie méridionale, telle qu'elle se dessine dans les chapitres finaux du livre semble beaucoup moins invasive que ce que les analyses du début laissaient prévoir. L'analyse économique, celle du prélèvement surtout, laisse voir un régime qui demeure sévère mais qui est sans doute moins efficace ou moins contraignant que la représentation que l'on en a habituellement. L'efficacité du pouvoir se manifeste surtout au niveau politique et concerne d'abord l'aristocratie. Les autres groupes sociaux bénéficient ou semblent bénéficier de marges de manœuvre, c'est-à-dire de la possibilité de définir leurs propres normes, de négocier aussi avec les seigneurs les conditions dans laquelle la rente est extraite, et dans quelles limites elle peut l'être. Cette seigneurie apparaît au bout du compte comme s'exerçant sans dureté excessive et laissant au monde paysan des possibilités d'expansion et d'expression politique importante. L'évocation de la fondation de L'Aquila par quoi Carocci conclut en quelque manière son livre montre la vitalité de cette société rurale, sa capacité à s'opposer aux grands lorsqu'ils deviennent des tyrans locaux, à rechercher et à obtenir le soutien d'autorités supérieures, même

lointaines (le pape ou le roi) contre les excès d'une aristocratie qui ne parvient pas tout à fait à être, comme elle le voudrait sans doute, prépotente.

La réflexion de Carocci sur la seigneurie, c'est-à-dire sur le pouvoir en tant que tel au sein de la société méridionale médiévale, marque sans doute une étape importante dans la représentation que l'historiographie construit peu à peu afin de se substituer au grand récit simplificateur – mais clarificateur et dans une certaine mesure efficace – qui a été utilisé par les générations précédentes. L'analyse montre les caractères particuliers de la seigneurie, son rôle multiforme et sa place envahissante. Elle est l'un des éléments qui nous permettent de comprendre comment l'ordre institué par elle et en elle assurait l'existence d'une gouvernamentalité générale, concernant aussi bien les groupes sociaux que les individus. La réflexion de Carocci est difficile à épuiser. Elle sera aussi sans nul doute difficile à dépasser. Il importe maintenant de la vulgariser, c'est-à-dire de la transférer dans nos enseignements et nos synthèses.

### Ouvrages cités

- D. Barthélemy, *Lordre seigneurial*, Paris 1990.
- D. Barthélemy, *La mutation féodale a-t-elle eu lieu? Note critique*, in «Annales. Economies, Sociétés, Civilisations», 47 (1992), 3, pp. 767-777.
- D. Barthélemy, *Qu'est-ce que le servage, en France au XI<sup>e</sup> siècle?*, in «Revue historique», 287 (1992), pp. 233-284.
- D. Barthélemy, *Chevaliers et miracles. La violence et le sacré dans la société féodale*, Paris 2004.
- T. Bisson, *La terre et les hommes: a programme fulfilled?*, in «French History», 14 (2000), 3 pp. 322-345.
- P. Bonnassie, *La Catalogne du milieu du X<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Croissance et mutations d'une société*, Toulouse, 1975-1976.
- P. Bonnassie, *Les paysans du royaume franc au temps d'Hugues Capet et de Robert le Pieux (987-1031)*, dans *Symposium Internacional sobre els Orígens de Catalunya (segles VIII-XI)*, Barcelone 1992, pp. 437-446 [2e éd. dans P. Bonnassie, *Les sociétés de l'an mil*, Bruxelles 2001, pp. 221-244].
- P. Boucheron, *Représenter l'espace féodal: un défi à relever*, dans «Espaces-temps», 68-70 (1998), pp. 59-66.
- M. Bourin et P. Martínez Sopena, *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial (II). Les mots, les temps, les lieux*, Actes du colloque tenu du 5 au 9 juin 2002 à Jaca, Paris 2007.
- S. Carocci, *Baroni di Roma. Dominazioni signorili e lignaggi aristocratici nel Duecento e nel primo Trecento*, Rome 1993.
- S. Carocci, *La signoria rurale nel Lazio*, dans A. Spicciani et C. Violante (dir.), *La signoria rurale nel medioevo italiano*, Pisa 1997, pp. 167-198.
- S. Carocci, *Signoria rurale e mutazione feudale. Una discussione*, in «Storica», 8 (1997), pp. 49-91.
- S. Carocci, *Signori e signorie*, dans *Storia d'Europa e del Mediterraneo*, VIII, *Il Medioevo. Popoli, poteri, dinamiche*, dir. S. Carocci, Roma 2006, pp. 409-448.
- N. Carrier, *Les usages de la servitude. Seigneurs et paysans dans le royaume de Bourgogne (VI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris 2013.
- G. Duby, *La société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise*, Paris 1953.
- G. Duby, *Guerriers et paysans. VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle. Premier essor de l'économie européenne*, Paris 1973.
- G. Duby, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris 1978.
- L. Feller, *Les Abruzzes médiévales: territoire, économie et société en Italie centrale du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Rome 1998 (Bibliothèque de l'École française de Rome, 300).
- L. Feller, *Adoption et servage en Italie centrale au XIII<sup>e</sup> siècle. L'exemple de la seigneurie du Mont-Cassin*, dans *Forms of Servitude in Northern and Central Europe. Decline, Resistance, and Expansion*, dir. M. Bourin et P. Freedman, Turnhout 2005.
- P. Geary, *Vivre en conflit dans une France sans État: typologie des mécanismes de règlement des conflits (1050-1200)*, in «Annales. Economies, Sociétés, Civilisations», 34 (1986), pp. 27-42.
- R. Le Jan, *Histoire de la France: origines et premier essor (480-1180)*, Paris 1996.
- J.-M. Martin, *La Pouille du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Rome 1993.
- J.-M. Martin, *Italie normandes*, Paris 1994.
- La mobilità sociale nel medioevo*, dir. S. Carocci, Rome 2010.
- J. Morsel, *Trace? Quelles traces? Réflexions pour une histoire non passéiste*, in «Revue historique», (2016), 680, pp. 813-868.
- A. Nef, *Conquérir et gouverner la Sicile islamique aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Rome 2011.
- A. Peters-Custot, *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine (IX<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle): une acculturation en douceur*, Rome, 2009 (Collection de l'École Française de Rome, 420).
- Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles). Réalités et représentations paysannes*, dir. M. Bourin et P. Martínez Sopena, Paris 2004.
- Puer Apuliae. Mélanges offerts à Jean-Marie Martin*, dir. E. Cuozzo, V. Déroche, A. Peters-Custot et V. Prigent, Paris 2008, pp. 125-137.
- La servitude dans les pays de la Méditerranée occidentale chrétienne au XII<sup>e</sup> siècle et au-delà: déclinante ou renouvelée?*, Actes de la table ronde de Rome, 8 et 9 octobre 1999, dir. M.

[14] Laurent Feller

Bourin et P. Freedman, = «Mélanges de l'Ecole française de Rome», 112 (2000), 2, pp. 633-1085.

S. White, *Un imaginaire féodal. La représentation de la guerre dans quelques chansons de geste*, dans *La vengeance, 400-1200*, dir. D. Barthélemy, F. Bougard et R. Le Jan Rome, 2006, pp. 175-198.

Laurent Feller  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Laurent.Feller@univ-paris1.fr